

DECLARER UN SINISTRE

Auprès de la MDS



Pour déclarer un sinistre à la compagnie d'assurance Mutuelle du Sportif - MDS (joueur blessé pendant un match ou pendant un entraînement...), vous pouvez le faire de 3 manières :

1

Par l'envoi postal du **formulaire** disponible sur la plateforme Atout Club dûment complété



2

En faisant la **déclaration d'accident** sur le site internet de la MDS



3

En envoyant le formulaire et les pièces par mail à prestations@grpmds.com

Pour réussir votre déclaration, il est utile de bien mentionner : les circonstances de l'accident (pendant un match, pendant un échauffement...), le type de coup, décrire l'action...

En plus des documents demandés dans la déclaration d'accident, et dans la mesure du possible, vous pouvez joindre la copie de la licence de la victime, du fautif et d'un dirigeant du club déclarant (président).

Pour tout renseignement, le Service aux Clubs est à votre disposition pour répondre à l'ensemble de vos questions : serviceauxclubs@lbfc.fff.fr